



MAJ : 11/2020

REGLEMENT SORTIE SKI ALPIN

Sont acceptés aux sorties :

- Les adhérents majeurs (possesseurs de la carte de membre).
- Les adhérents de 14 à 18 ans ayant signé et approuvé les conditions de participation avec l'accord des parents
- Les adhérents mineurs accompagnés d'un parent et sous sa responsabilité
- Les invités (sans carte membre) sont acceptés pour une sortie d'essai.

Déroulement des sorties :

- L'encadrement pour ceux qui le souhaitent est assuré par des moniteurs bénévoles diplômés FF. Il est aussi possible de skier en groupe ou en famille sans encadrement. **Attention, il est interdit de skier seul**
- Des cours pour les adultes peuvent être donnés le matin par les moniteurs bénévoles
- Les 14-18 ans non accompagnés sont encadrés par un moniteur bénévole. Il reste sous sa responsabilité toute la journée.
- L'activité de ski alpin organisée par SKI MONTAGNE se déroule exclusivement sur pistes balisées et sécurisées. Bien que les garanties individuelles de la carte neige couvrent la pratique du ski hors-piste. Les initiateurs ne sont pas formés ni autorisés à encadrer ce type d'activité.

Le ski hors-piste reste vivement déconseillé et ne pourra se faire que sous la responsabilité individuelle du pratiquant.

Inscriptions aux sorties :

- Pour chaque sortie, une pré-inscription se fera par sms avant vendredi 15h, le règlement (car + forfait) est à faire durant la permanence du vendredi
- Toutes personnes se présentant au car sans inscription sera acceptée qu'en fonction des places disponibles et après un règlement d'une pénalité de 5 €
- L'heure de départ est impérative. Il est demandé d'être présent au car au moins 10 minutes avant pour le chargement du matériel.
- L'heure de retour est annoncée dans le car et devra être respectée

Remboursement :

- Un adhérent inscrit à la sortie mais absent à celle-ci et excusé, se verra rembourser le prix du forfait si cela ne pénalise pas le reste du groupe. Le prix du transport reste dû.
- En cas d'annulation de notre part, par manque de participants, conditions météo ou autres, les adhérents inscrits seront prévenus par téléphone et seront remboursés.

Accidents :

- Tout accident devra être signalé, dans les plus brefs délais au responsable de la sortie.
- Le club ne fera aucune avance financière sur les frais encourus. **Le participant doit avoir sur lui son assurance, sa carte vitale et un moyen de paiement (carte bleue et ou chèque)**

Assurance :

- Les sports de glisse comportant certains risques, une assurance complémentaire est demandée pour l'activité. Le club propose l'assurance FFS (**pour les adhérents FFS merci de vérifier la réception par mail de la carte**)